

<http://lettres-lca.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article47>

# Nouveaux programmes de français pour le Collège

- Collège - Programmes et accompagnement des programmes -

Date de mise en ligne : lundi 6 octobre 2008

---

Copyright © Lettres & Langues et Cultures de l'Antiquité - Tous droits

réservés

---

[Bulletin officiel spécial n° 6 du 28 août 2008](#)

**Article 1** - Les programmes de l'enseignement de français pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège sont fixés conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté entrent en application selon le calendrier suivant :

- ▶ rentrée 2009-2010 Classe de sixième ;
- ▶ rentrée 2010-2011 Classe de cinquième ;
- ▶ rentrée 2011-2012 Classe de quatrième ;
- ▶ rentrée 2012-2013 Classe de troisième.

**Article 3** - Les dispositions concernant l'enseignement du français figurant dans l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux programmes de la classe de sixième sont abrogées à compter de la rentrée scolaire 2009-2010. Les dispositions concernant l'enseignement du français de la classe de cinquième figurant dans l'arrêté du 10 janvier 1997 relatif aux programmes du cycle central du collège sont abrogées à compter de la rentrée scolaire 2010-2011 et celles relatives à l'enseignement du français de la classe de quatrième du même arrêté sont abrogées à compter de la rentrée scolaire 2011-2012. Les dispositions concernant l'enseignement du français figurant dans l'arrêté du 15 septembre 1995 relatif aux programmes de la classe de troisième sont abrogées à compter de la rentrée scolaire 2012-2013.

**Article 4** - Le Directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

[Programmes](#)